

30 mai 2024

BAT France s'accorde avec l'Organisation mondiale de la Santé¹ ; les mineurs ne devraient ni avoir accès, ni consommer aucun produit de nicotine

À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac 2024, BAT France réaffirme sa position ; **les mineurs ne devraient ni fumer ni consommer des produits de nicotine, quels qu'ils soient.** Ainsi, BAT France soutient l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui souhaite prévenir l'accès et la consommation des produits nicotinés par les mineurs. La Journée Mondiale Sans Tabac devrait être **le moment pour les groupes de pression antitabac en France**, et partout dans le monde, **pour réfléchir et reconsidérer leur approche à l'égard des produits sans fumée** et à reconnaître le rôle que peuvent jouer ces produits dans le passage réussi des fumeurs à des alternatives à risques réduits².

« *Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut empêcher les mineurs d'avoir accès aux produits du tabac et de la nicotine. Pour ce faire, Il est essentiel **d'établir un cadre réglementaire équilibré qui applique les restrictions d'âge existantes** pour tous les produits à base de nicotine* » déclare Sébastien Charbonneau, Directeur des affaires publiques, BAT France.

BAT France a défini des principes qui devraient être appliqués pour une réglementation efficace et percutante en matière de produits nicotinés :

- **Accès aux produits de consommation concernés** : le régulateur devrait veiller à ce que ces produits soient proposés selon des règles de licence strictes dans des points de vente spécialisés et formés à cet effet.
- **Application rigoureuse** : la réglementation³ devrait conférer aux autorités de contrôle les pouvoirs nécessaires pour appliquer des pénalités et sanctions à ceux qui ne respectent pas la réglementation, en particulier ceux qui fournissent des produits non conformes et qui vendent des produits aux mineurs.

Pour appuyer sa vision de bâtir un « *Avenir Meilleur* », **BAT renforce continuellement ses efforts pour empêcher l'achat de produits nicotinés par les mineurs.** BAT travaille en étroite collaboration avec tous ses partenaires commerciaux (*bureaux de tabac, boutiques spécialisées de vapotage, site en ligne*), en mettant en place **des formations obligatoires** et une **signalétique -18 ans claire et adaptée** dans les points de vente. Mais des solutions encore plus robustes existent aujourd'hui, notamment avec la mise en place de caméras à reconnaissance faciale pour estimer l'âge de leur client en point de vente.

« *Les nouveaux produits à risque réduit, sont essentiels pour atteindre les objectifs antitabac du gouvernement – des objectifs que nous soutenons. **Nous sommes clairs sur nos responsabilités** et souhaitons par conséquent avoir **une discussion ouverte sur la réglementation à mettre en place pour lutter contre la consommation des mineurs** tout en gardant les alternatives au tabac pour soutenir les fumeurs adultes dans leur transition* », a ajouté Sébastien Charbonneau.

¹ <https://www.who.int/publications/i/item/9789240094642>

² *Sur la base de preuves et dans l'hypothèse d'un abandon complet de la cigarette. Ces produits ne sont pas sans risque et créent une dépendance.*

³ [Article L3513-5 - Code de la santé publique - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\) \(vapotage\)](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032549023)
[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032549023 \(tabac\)](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032549023)

La France devrait appuyer son Plan National de Lutte contre le Tabac⁴ sur le principe de la réduction des risques associés au tabagisme et d'un cadre réglementaire approprié qui lui permettra d'atteindre son objectif d'une première génération sans tabac en 2032.

FIN

CONTACT

Romain BAYLE

+33 620 497 554

romain_bayle@bat.com

A propos de BAT

BAT est une entreprise leader de biens de consommation multi-catégories dont l'objectif est de construire « *A Better Tomorrow* » en réduisant l'impact de son activité sur la santé, en offrant un plus grand choix de produits agréables et moins risqués aux consommateurs adultes.

L'entreprise continue d'affirmer clairement que les cigarettes combustibles posent de graves risques pour la santé et que le seul moyen d'éviter ces risques est de ne pas commencer ou d'arrêter. BAT encourage ceux qui, continueraient à fumer à passer complètement à des alternatives et à risque réduit scientifiquement fondées*†. Pour y parvenir, BAT se transforme en une entreprise de produits de consommation multi catégorie véritablement centrée sur le consommateur.

L'ambition de BAT est d'avoir 50 millions de consommateurs de ses produits non combustibles d'ici 2030 et de générer 5 milliards de livres sterling de revenus de nouvelles catégories d'ici 2025. BAT s'est fixé des objectifs ESG ambitieux, notamment la neutralité carbone pour les Scopes 1 et 2 d'ici 2030 et l'élimination du plastique et rendre tous les emballages plastiques réutilisables, recyclables ou compostables d'ici 2025.

BAT emploie plus de 50 000 personnes. Le groupe BAT a généré un chiffre d'affaires de 27.65 milliards de livres sterling en 2022 et un bénéfice d'exploitation de 10,5 milliards de livres sterling.

Le portefeuille stratégique de la société est composé de ses marques de cigarettes mondiales, d'une gamme croissante de produits du tabac et de la nicotine à risque réduit*†. Ceux-ci incluent les produits du vapotage, du tabac chauffé et les sachets de nicotine sans tabac. Au premier semestre 2023, nous comptons 24 millions de consommateurs de nos produits non combustibles, soit une augmentation de 1,5 million par rapport à l'année 2022.

*Basé sur le poids de la preuve et en supposant un abandon complet de la cigarette. Ces produits ne sont pas sans risque et créent une dépendance.

†Nos produits tels que vendus aux États-Unis, y compris Vuse, Velo, Grizzly, Kodiak et Camel Snus, sont soumis à la réglementation de la FDA et aucune allégation de risque réduit ne sera faite concernant ces produits sans l'autorisation de la FDA.

⁴ [Programme national de lutte contre le tabac 2023 - 2027 \(sante.gouv.fr\)](https://www.sante.gouv.fr/Programme-national-de-lutte-contre-le-tabac-2023-2027)